



Accueil de loisirs CAP'Tivan

3-5 ans / 6-12 ans et Multi-sports 6-15 ans

191 rue d'Auge à CAEN

Règlement intérieur 2021



Le présent règlement tient à préciser les droits et obligations des enfants et de leurs parents concernant nos différents accueils.

1) Périodes d'ouverture

| Périodes | Dates | Centre de loisirs (3-12 ans) | Stages Multi-sports (6-15 ans) |
|-----------------------|-------------------------------|------------------------------|--------------------------------|
| Mercredis | De janvier à décembre 2021 | X | |
| Vacances d'hiver | Du 22/02 au 05/03 2021 | X | X |
| Vacances de printemps | Du 26/04 au 07/05/2021 | X | X |
| Vacances d'été | Du 02/07 au 27/08/2021 | X | X |
| Vacances d'automne | Du 18/10 au 29/10 2021 | X | X |
| Vacances de Noël | A confirmer du 20 au 31/12/21 | X | X |

2) Locaux

L'ACM est situé dans l'enceinte de l'établissement du « Cours du Sacré Cœur ». Des salles sont mises à disposition du centre de loisirs par l'établissement.

- **6-12 ans** : une salle d'activités (constituée de plusieurs espaces : coin bibliothèque, ludothèque, espace d'activités manuelles...)
- **3-5 ans** : une salle de motricité qui sert à la fois à l'accueil et aux activités / une salle de classe / un dortoir / un réfectoire et des toilettes.
- **Multi-sports** : gymnase de l'établissement (rue St Thérèse)

3) Horaires

Mercredis et vacances scolaires :

Un accueil est assuré le matin de **7h30 à 9h00**, le midi de **12h00 à 14h00** et le soir de **17h00 à 18h30**.

Les parents dont les enfants ne prennent pas leur repas au centre de loisirs le mercredi, devront venir les récupérer de préférence vers **11h30** pour les 3-5 ans et **12h** pour les 6-15 ans (Horaires des prises de repas).

Toutefois, nous acceptons que les parents, dans l'incapacité de venir récupérer leur enfant, viennent après le temps de restauration (de 13h00 à 14h00) sans coût supplémentaire.

4) Accès au centre de loisirs

Pour des raisons de sécurité, l'accès à l'établissement est réglementé. Il est soumis à un PPMS (Plan Particulier de Mise en sécurité). Toute personne ne fréquentant pas l'établissement doit se faire connaître auprès du secrétariat ouvert le mercredi de 8h à 12h15.

Sur la période des vacances scolaires et le mercredi après-midi, le secrétariat est fermé. Il faut alors se signaler directement au centre de loisirs en demandant l'accès à l'interphone des barrières d'entrée ou par téléphone 06.74.48.50.10

5) Prise en charge

Pour des raisons de responsabilité, vous devez accompagner votre enfant jusqu'à l'intérieur des locaux et signaler son arrivée à l'un des membres de l'équipe d'animation.

Lorsqu'un enfant est récupéré le soir par une autre personne que l'un de ses responsables légaux, cette personne doit avoir été signalée au préalable et stipulée par écrit sur la fiche de renseignements enfant ou sur papier libre.

Vous devez également préciser sur cette même fiche les modalités de départ du centre (autorisé à partir seul à 17h30 ou accompagné).

6) Goûter et repas

Le centre de loisirs n'organise pas la restauration du midi. Vous devez donc fournir le repas à votre enfant. Dans la mesure du possible, le repas doit être équilibré. Il est préférable de ne pas fournir à votre enfant de soda sucré (type Coca,...).

A son arrivée dans les locaux, l'enfant, en compagnie d'un animateur pourra déposer son repas dans le frigo afin de repérer ce dernier (pour les 3-5 ans, **mettre le repas dans un sac plastique avec le nom de l'enfant sur les boîtes de repas**).

Le déjeuner est pris dans le réfectoire en compagnie des animateurs du centre.

Des micro-ondes permettent à l'équipe de réchauffer les plats des enfants en cas de besoin.

Des assiettes, couverts et verres sont à disposition.

Un goûter sera donné l'après-midi aux enfants à partir de 16h15/30. Nous avons opté sur un seul goûter par jour (recommandation de l'INPES).

7) Santé

En cas de maladie contagieuse, nous ne pourrions accueillir votre enfant.

Aucun médicament ne sera donné par l'équipe d'animation sans avis médical. Il vous faudra fournir une copie de l'ordonnance pour que le personnel délivre le traitement.

En cas d'urgence (accident, blessure,...), l'équipe d'animation pourra faire appel aux moyens médicaux les plus adaptés.

8) Tenue vestimentaire et matériel à prévoir

Se munir de vêtements souples pour les activités extérieures et de vêtements et chaussures de sport pour les activités sportives.

Prévoir des vêtements qui ne craignent pas la peinture, le feutre... et adaptées à la saison.

En période estival, fournir un sac dans lequel votre enfant aura une bouteille d'eau, de la crème solaire et une casquette.

Pour la sieste des plus petits le drap de lit et la couverture sont fournis par le centre de loisirs.

Prévoir

En cas de vol ou perte d'objets personnels, le centre de loisirs décline toutes responsabilités.

9) Dossier d'inscription

L'ensemble des éléments ci-dessous doivent être complétés et fournis au directeur du centre de loisirs avant la première participation de votre enfant :

- La fiche de renseignements enfant
- La fiche sanitaire de liaison
- La photocopie du carnet de vaccination (page DTPOLIO)
- L'Adhésion annuelle de 7€ par enfant (année civile)
- L'attestation CAF ou le n° allocataire à remplir sur la fiche de renseignements enfants.

10) Modalités d'inscription

- L'inscription (ou la désinscription) de votre/vos enfant(s) sur une période de **mercredi** doit s'effectuer à minima 48h (lundi soir) avant le début de celui-ci. *Désinscription par l'envoi d'un mail.*
- L'inscription (ou la désinscription) de votre/vos enfant(s) sur une période de **vacances** doit s'effectuer à minima 1 semaine avant le début de celle-ci. *Désinscription par l'envoi d'un mail.*
- Les inscriptions pour les mercredis et les vacances doivent être faites via le **formulaire périodique d'inscription** que vous trouverez sur la page **CAP'Tivan** du site internet de CAP'Sport. <https://www.capsport-epi.fr/captivan/> (document indispensable pour le centre en cas de contrôle).
- En cas d'un ajout de présences au cours de la période, vous devez réinscrire votre enfant depuis *le formulaire d'inscription périodique*.
- Aucune inscription par téléphone ne sera prise – En cas de non accès à un outil connecté, rapprochez-vous du centre de loisirs pour que nous saisissons votre formulaire d'inscription.

11) Permanence d'inscription

- Afin de déposer les dossiers d'inscription ou d'effectuer un paiement, la permanence se déroule les mardis de 16h00 à 18h30 et sur les créneaux d'ouverture du centre de loisirs CAP'TIVAN (mercredis et vacances de 7h30 à 18h30)
- Aucune inscription par téléphone ne sera prise en compte.

12) Renseignements

Téléphone du centre de loisirs : 06.74.48.50.10 / E-mail : captivan@capsport-epi.fr
 Courrier : centre de loisirs CAP'Tivan, 191 rue d'Auge, 14000 CAEN
 Informations et documents téléchargeables : <http://www.capsport-epi.fr/captivan/>

13) Paiement

- Il doit s'effectuer **à réception par mail de la facture et dans un délai de 7 jours maximum.**
- Les factures sont envoyées dans un délai court (5 jours ouvrés) suite à la validation du formulaire d'inscription en ligne.
- **L'encaissement** des règlements est effectué **en fin de période.**
- En cas *d'absence non justifiée*, l'inscription de votre enfant sera facturée. (avis médical,...)
- En cas de non-respect du délai de paiement suite à la réception de la facture, le centre de loisirs se réserve le droit de ne pas accueillir votre enfant.
- Les règlements sont à remettre au référent d'accueil du groupe ou au directeur **uniquement** les jours d'ouverture du centre ou lors des créneaux d'inscription. (Dépôt possible auprès du secrétariat de l'établissement).
- En cas de besoin d'une facture acquittée, merci de nous en faire la demande par mail.
- Les chèques vacances (ANCV) sont acceptés. Cependant, nous ne rendons pas la différence en cas de trop perçu sur ce type de chèque.
- Les chèques bancaires doivent être libellés à l'ordre de **CAP'Tivan**.

14) Aides possibles

CCAS : contacter votre commune
Comité d'entreprises : voir votre CE
Conseil départemental : aides dans le cadre des séjours de vacances avec et sans hébergement.

15) Tarification Modulée (valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019)

L'accueil de loisirs applique une tarification modulée soumise et validée par la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados qui tient compte des ressources des familles.
 Afin d'avoir accès à votre quotient familial et de facturer au plus juste la participation de votre enfant, nous vous demandons de renseigner votre numéro d'allocataire sur la fiche d'inscription.
 Ce numéro nous permet d'accéder aux informations et aux ressources des familles en toute confidentialité (convention annuelle d'utilisation des données personnelles des familles signée avec la CAF).

Tarification Modulée :

| | Mercredi à la journée | | | | | Mercredi à la demi-journée | | | | |
|-------------------|-----------------------|------------|-------------|--------------|-----------|----------------------------|------------|-------------|--------------|-------------|
| Quotient Familial | 0 à 399€ | 400 à 799€ | 800 à 1199€ | 1200 à 1599€ | 1600 Et + | 0 à 399€ | 400 à 799€ | 800 à 1199€ | 1200 à 1599€ | 1600 € Et + |
| Régime Général | 6€ | 7€ | 8€ | 9€ | 10€ | 4.5€ | 5€ | 5,5€ | 6€ | 6.5€ |

| | La semaine de vacances | | | | | 3 jours de vacances consécutifs | | | | |
|-------------------|------------------------|------------|-------------|--------------|-----------|---------------------------------|------------|-------------|--------------|-------------|
| Quotient Familial | 0 à 399€ | 400 à 799€ | 800 à 1199€ | 1200 à 1599€ | 1600 Et + | 0 à 399€ | 400 à 799€ | 800 à 1199€ | 1200 à 1599€ | 1600 € Et + |
| Régime Général | 45€ | 50€ | 55€ | 60€ | 65€ | 27€ | 30€ | 33€ | 36€ | 39€ |

Tarification modulée spécifique à l'accueil d'enfants en situation de handicap à la ½ journée pendant les vacances scolaires.

| | 5 jours - 1/2 journées | | | | | 3 jours - 1/2 demi-journée | | | | |
|-------------------|------------------------|------------|-------------|--------------|-----------|----------------------------|------------|-------------|--------------|-------------|
| Quotient Familial | 0 à 399€ | 400 à 799€ | 800 à 1199€ | 1200 à 1599€ | 1600 Et + | 0 à 399€ | 400 à 799€ | 800 à 1199€ | 1200 à 1599€ | 1600 € Et + |
| Régime Général | 22.5€ | 25€ | 27.50€ | 30€ | 32.50€ | 13.5€ | 15€ | 16.5€ | 18€ | 19.5€ |

Nb 1 : Obligation de participer à au moins 3 jours consécutifs lors des Vacances scolaires (lundi, mardi, mercredi ou mercredi, jeudi, vendredi)

Nb 2 : en cas de jour férié (durant les vacances scolaires), la tarification est calculée au prorata du temps passé au centre de loisirs.

Tarification séjour avec hébergement (à titre indicatif)

| | 5 jours (4 nuitées) | | | | | 3 jours (2 nuitées) | | | | |
|-------------------|---------------------|------------|-------------|--------------|-----------|---------------------|------------|-------------|--------------|-------------|
| Quotient Familial | 0 à 399€ | 400 à 799€ | 800 à 1199€ | 1200 à 1599€ | 1600 Et + | 0 à 399€ | 400 à 799€ | 800 à 1199€ | 1200 à 1599€ | 1600 € Et + |
| Régime Général | 100€ | 110€ | 120€ | 130€ | 140€ | 60€ | 70€ | 80€ | 90€ | 100€ |

Le centre de loisirs est déclaré et agréé par :

- La Direction Départementale de Cohésion Sociale - N° de déclaration : 0140285CL0002.
- La Caisse d'Allocation Familiale du Calvados – N° de déclaration 201200422C